

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2024

Convocations adressées le : mardi 08 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 07

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 02

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

Suppléants sans voix délibérative :

Néant.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Laurent RAYMOND.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

C 24/10/04 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE
A LA RICHE (LOT 20)

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice - Président, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical a, lors de sa réunion du 24 juin 2021, accepté l'acquisition auprès de l'association dite Centre de Soins Infirmier (ACSI) à La Riche de leur siège situé 116 rue de la Mairie à La Riche, dans un appartement au 1^{er} étage d'un immeuble en copropriété.

L'acte de vente signé le 06 juin 2023 porte sur les lots 20(appartement), 4(cave) et 32 (parking extérieur) au prix de 272 700 € et prévoit la possibilité pour le Centre de Soins Infirmiers de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2024.

Le solde du prix de vente, soit 115 139 €, devant leur être versé par la comptabilité du notaire sur constatation par l'acquéreur de la libération des lieux.

Le Centre de Soins Infirmiers a acquis auprès de Nexity un logement en vente en l'état futur d'achèvement, au 105 rue de la Mairie à la Riche, livré le 27 septembre 2024.

Aussi, afin de permettre à l'association de déménager sereinement et lui permettre de mener les démarches visant à l'agrément de leur futur siège, il vous est proposé de modifier les conditions de règlement du solde du prix de vente et de prévoir un séquestre de celui-ci auprès de l'étude notariale de Maître Triquet à La Riche.

La somme de 115 139 € sera ainsi séquestrée auprès de l'étude notariale de La Riche et sera ensuite versée à Nexity par Maître Triquet, sur présentation de l'état des lieux de sortie de l'appartement du 116 rue de la Mairie à La Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

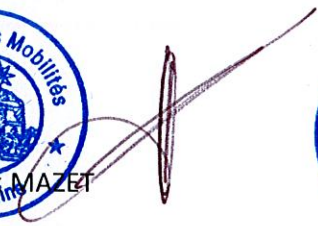



Vu la délibération du Comité syndical du 24 juin 2021,

- **DECIDE** de verser le solde du prix de vente, relatif à l'acquisition par le Syndicat des Mobilités de Touraine du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, relatifs aux lots 4, 20, 32 de cent quinze mille cent trente neuf euros (115 139 €) auprès de l'étude notariale de Maître Triquet, notaire à La Riche.
- **DIT QUE** les dispositions de la délibération du 24 juin 2021 relatives à ce dossier restent inchangées.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>Le Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---